



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2022

Le seize septembre deux mille vingt-deux, les délégués cantonaux de la MSA Nord-Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire au SpeedPark d'Hénin Beaumont.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Dominique Vermeulen, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courriel adressé le 8 juillet 2022 à chacun des délégués.

Ouverture de la séance par Dominique Vermeulen

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour notre assemblée générale. Le conseil d'administration, la direction et moi-même attendions avec beaucoup d'impatience ce temps fort de la vie mutualiste.

Avant d'ouvrir notre assemblée générale, je souhaite que nous observions une minute de silence pour Monsieur Hubert Michaux administrateur et élu depuis 1984, qui nous a quittés depuis notre dernière assemblée générale.

Minute de silence

Comme lors de notre précédente assemblée générale et je pense que vous avez eu l'occasion de le constater lors de votre arrivée, que nous avons mis à votre disposition deux stands :

- Les conseillers en protection sociale seront à votre disposition pour répondre à vos questions et/ou problématiques ayant un caractère personnel et je les invite à me rejoindre sur scène afin que vous puissiez les identifier :
 - Olivier Bourgeois
 - Gilles Laurent
 - Marie Hélène Denetière
 - Elodie Jnaini
 - Christine Blanpain
- Le service « Relation entreprises » sera à votre disposition pour vous guider/accompagner quant à l'utilisation des services en ligne particuliers et professionnels :
 - Franca Michalak
 - Emilie Delaval
 - Mimoun Elmir

Je les invite à me rejoindre sur scène et surtout, vous pouvez aller à leur rencontre dès la fin de notre assemblée générale.

Avant d'entamer les travaux de notre assemblée générale, je tiens à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui. Cela témoigne de votre attachement au régime agricole et nous y sommes très sensibles.

Enfin, je vous remercie vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux, de vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi d'affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à l'importance de notre action sur les territoires ruraux.

Le quorum étant atteint, je déclare officiellement ouverte notre assemblée générale.

Désignation des assesseurs

Je vous propose la désignation des personnes suivantes en qualité d'assesseurs qui veilleront au bon déroulement de notre assemblée générale :

- ◆ **1^{er} collège : Madame Franckline Leprince du CEL A-B-C-D**
(Cantons d'Arras, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Aniche, Douai et Cambrai)
- ◆ **2^{ème} collège : Monsieur Jean-Pierre Baber du CEL Scarpe-Escout,**
(Cantons de Caudry, Orchies et Valenciennes)
- ◆ **3^{ème} collège : Monsieur André Leroy du Comité Métropole Lilloise.**

Je demande à Monsieur Rétaux d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Y-a-t-il des oppositions à ces désignations ?

Je considère donc que ces propositions sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021 à main levée, qui a été adressé à tous les délégués le 12 juillet dernier.

Si vous avez en votre possession un pouvoir, un carton de couleur orange vous a été distribué lors de l'émargement.

Je vous invite à l'utiliser pour formuler vos intentions de vote.

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

Etes-vous d'accord pour approuver ce procès-verbal ?

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

Je déclare le procès-verbal de l'assemblée générale 2021 approuvé à l'unanimité.

Au cours de notre assemblée, vous serez également amenés à donner votre approbation, toujours par vote à main levée, sur la résolution financière et les motions.

Je vais maintenant vous présenter mon rapport moral.

Rapport moral du Président

Mesdames et Messieurs,

Chers invités, chers délégués.

Comme je l'ai évoqué dans mes propos introductifs, l'année 2021 fut une année très particulière à bien des égards :

- Un contexte de crise sanitaire qui nous a tous affecté, à titre personnel et professionnel, et qui nous conduit à adapter nos organisations et nos activités ;
- Un contexte marqué également par la négociation de la COG qui s'est achevée fin 2021.

Des aléas climatiques et économiques ont largement impacté l'agriculture en France et la MSA a joué un rôle d'amortisseur social dans toutes les crises.

Exemples :

L'opération des paniers solidaires

- *Un projet qui a évolué afin de répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires.*
- *Sept distributions en 2021 soit 1 059 paniers distribués.*

Pec résilience

Dans le cadre du plan de résilience, le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations (Pec) sociales dénommé "Pec résilience"

en lien avec les impacts de la crise en Ukraine. Vous avez jusqu'au 1^{er} octobre 2022 pour déposer la demande de prise en charge.

- *Ce dispositif est doté de 150 millions d'euros qui ont vocation à soulager la trésorerie des*
Assemblée générale - 16 septembre 2022

entreprises de ces secteurs les plus touchés.

- *Dossier de demande au plus tard avant le 1^{er} octobre 2022.*

Épisode de gel

Les prises en charge de cotisations pour les exploitants et employeurs les plus touchés par le gel.

Afin de soutenir les exploitants et employeurs les plus touchés par les dégâts majeurs provoqués par le gel ayant eu lieu lors la première quinzaine du mois d'avril 2021, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales a été mis en place par le gouvernement.

Je n'insisterai dans mon rapport moral que sur quelques points.

1) Notre activité en tant qu'opérateur de protection sociale solidaire

La MSA a su adapter son organisation afin d'assurer la continuité de service auprès des adhérents, dans un contexte marqué par les réformes et les crises. Ainsi, la MSA a octroyé au titre des prises en charge de cotisations 940 000 euros à destination de 318 exploitants.

De plus, la MSA a su s'adapter aux nombreuses réformes qui ont marqué 2021.

A titre d'exemple, 12 287 adhérents de la MSA Nord-Pas de Calais ont bénéficié d'une revalorisation dans le cadre de la loi Chassaigne. De plus, plus de 53 000 adhérents de notre caisse ont touché la prime inflation.

Le versement des prestations a ainsi été garanti en simplifiant les formalités pour les minima sociaux et les indemnités journalières.

En bref, la MSA a joué son rôle d'amortisseur et d'accompagnement des adhérents, notamment les plus fragiles, et des acteurs économiques du monde agricole.

Je tiens également à souligner que nous avons travaillé en étroite collaboration avec la MSA de Picardie pendant toute l'année 2021 : l'entraide sur les prestations et les échanges de bonnes pratiques dans la gestion de la crise sanitaire nous ont permis de renforcer notre coopération au-delà des mutualisations.

2) La prévention du mal être à destination des salariés et des non-salariés du monde agricole

Depuis plusieurs années et la mise en place des sentinelles dans l'avesnois, notre caisse s'est traditionnellement beaucoup investie dans le cadre de la prévention du mal être.

La mise en place d'une cellule de prévention des fragilités en janvier 2020 partagée entre la médecine du travail et l'action sanitaire et sociale venait compléter l'investissement des élus sur le terrain.

La publication du plan de prévention du mal être et d'accompagnement en novembre 2021 couronnait les efforts locaux déjà engagés par notre caisse.

Le guichet unique est le tremplin de formidables projets, bien au-delà de notre population protégée, qu'il s'agisse de la protection sociale de base, de l'action sanitaire et sociale ou de l'offre de service.

Exemples :

- *Deux représentations en 2021 « Le stress est dans le pré » - un « débat théâtral » sur le thème du mal-être en agriculture.*
- *Depuis 2019, 35 sentinelles ont été formées au niveau de la MSA Nord – Pas-de-Calais et près de 145 personnes en situation de fragilité ont été accompagnées par la cellule.*

3) La COG 2021-2025 et l'avenir du guichet unique

Cette nouvelle COG est très contrastée. Elle se traduit par une réduction des moyens alloués au fonctionnement et à la Vie Mutualiste, mais aussi par une augmentation des budgets d'ASS sur les missions nationales fléchées.

Il nous faudra faire preuve d'innovations et d'adaptation pour continuer à renouveler notre guichet unique.

Bien sûr, il nous faut faire des efforts en matière d'organisation, de productivité et de qualité de services pour y faire face. La principale difficulté pour nous est de faire face à une technocratie rampante pilotée par Lille ou Paris, et déconnectée des réalités locales.

Nous sommes à même d'apporter des réponses à la fracture territoriale, à l'isolement ou au mal être des salariés ou non-salariés agricoles grâce à vous tous, représentants élus des trois collèges.

Je ne retiendrai que deux exemples :

- le partenariat sur Bulle d'Air avec la maison des aidants,
- la création de notre fédération MARPA début 2020, qui nous permet de faire fructifier au service des territoires ruraux ce formidable modèle de structure inclusive : 4 projets de Marpa sont en chantier.

Au travers de cette AG que nous avons souhaité bâtir pour et autour de vous, l'élu local est la clé de voute de notre modèle mutualiste mais aussi du travail de terrain.

Avec ce nouveau mandat, l'implication des élus et de nombreux services de la caisse vont irriguer la vie mutualiste.

En tant qu'élus, nous sommes bien les garants de notre organisation originale au service des ressortissants. Le dynamisme de la vie mutualiste, la richesse de nos échanges, vos remontées du terrain sont indispensables au Conseil d'Administration et à la direction pour nous améliorer.

A nouveau, je vous en remercie.

Je voudrais également féliciter au nom du conseil d'administration et en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs de la caisse pour leur professionnalisme et leur travail au quotidien.

Je compte bien évidemment sur vous toutes et tous, pour contribuer à décliner nos actions, et toujours porter, dans l'unité, nos valeurs de démocratie, de solidarité et de responsabilité au

service de tous nos ressortissants.

Je vous remercie pour votre attention.

Je passe maintenant la parole à Madame Fournier.

Animation sur les MARPA « la solidarité en cuisine » (Manon Fournier)

Les intervenants :

- ✓ Maxime Leplat, chef cuisinier et restaurateur à Laventie
- ✓ Karine Demande, responsable de la Marpa de Locon
- ✓ Jean-Pierre Delplanque, résident d'une Marpa
- ✓ Cédric Briche, responsable de la Fédération Marpa Nord-Pas de Calais

Monsieur Vermeulen remercie M. Fournier et les intervenants et passe la parole à M. Rétaux.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Rétaux pour la présentation du rapport d'activité de la MSA Nord-Pas de Calais pour l'année 2021.

Rapport d'activité 2021 du directeur général

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Collègues,

Présenter un rapport d'activité d'une institution telle que la nôtre en quelques minutes n'est pas chose aisée. Je ne peux donc que vous conseiller de lire attentivement le rapport d'activité qui vous a été remis.

Je souhaite revenir sur quelques chiffres pour l'année 2021, la MSA Nord-Pas de Calais s'est ;

- 818,8 millions € de prestations versées à 214 640 ressortissants ;
- 47 318 actifs (salariés & non-salariés) et 126 659 retraités ;
- 115 828 de personnes protégées en maladie ;
- 119 906 personnes couvertes en action sanitaire ;
- 17 913 familles allocataires ;
- 477 millions € versés pour la retraite de base ;

Ce temps fort vie mutualiste, c'est aussi l'occasion de dresser le bilan de toutes les actions entreprises depuis plus d'un an : ce qui s'est réalisé comme nous l'espérions, ce qui ne pouvait pas être anticipé et enfin nos projets pour l'avenir.

La convention d'objectif et de gestion

L'année 2021 a été marquée par la négociation d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion, qui fixe les objectifs et les moyens dont notre régime de Sécurité sociale disposera pour les cinq ans à venir. Elle donne satisfaction sur un certain nombre de points.

Cependant, deux aspects ne nous facilitent pas la tâche : la diminution des effectifs, fixée à moins 750 équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble des MSA sur la durée de la COG, et un effort de – 5 % par an sur nos charges de fonctionnement.

Nous avons échangé et travaillé de concert avec le conseil d'administration et les différentes instances afin que la MSA, malgré les contraintes budgétaires pesantes, demeure l'acteur de référence sur les territoires ruraux, assurant consciencieusement l'entière responsabilité de ses missions pour servir ses adhérents.

Et, je peux vous l'affirmer, cet objectif nous lie et nous le défendons année après années !

La MSA agit pour les jeunes et les familles

- 17 913 familles allocataires
- 20 003 enfants à charge des familles
- 7 541 bénéficiaires de la prime d'activité
- 42,6 millions d'€ de prestations familiales
- 3 530 531 € d'aides financières individuelles et collectives
- 119 906 personnes couvertes en action sanitaire et sociale

- Le nouveau plan d'action sanitaire et sociale

- 119 906 personnes couvertes en action sanitaire et sociale
- 4 205 bénéficiaires de l'aide exceptionnelle de 150 €
- 2 155 familles monoparentales bénéficiaires des chèques cultures
- 1 059 paniers solidaires distribués en 2021
- 511 bénéficiaires d'une aide aux vacances

Depuis longtemps, la MSA participe au développement sanitaire et social des territoires ruraux grâce à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins de ses ressortissants. À partir des orientations et des axes établis au niveau national, la MSA Nord-Pas de Calais, en lien avec les administrateurs et les élus locaux, a coconstruit sa propre politique d'ASS adaptée au contexte local. Ses orientations sont inscrites dans le PASS.

Ce plan réaffirme les valeurs et les principes défendus par notre caisse et notamment la plus-value du « guichet unique » pour assurer une réponse complète, coordonnée et adaptée aux besoins des assurés.

- Le versement de l'indemnité inflation

7 454 bénéficiaires de la prime inflation (décembre 2021)

745 400€ versés dans le cadre de la prime inflation (décembre 2021)

Décidée par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, la prime inflation a été versée aux adhérents concernés. D'un montant de 100 euros, cette aide défiscalisée a profité aux salariés et exploitants agricoles dont les revenus (activité ou pensions) ne dépassaient pas 2 000 euros nets par mois. Elle a également été versée aux adhérents recevant certaines prestations familiales ou sociales et aux titulaires d'une pension de retraite ou d'invalidité, sous conditions de ressources.

La MSA agit pour les seniors

- 126 659 retraités
- 40 068 retraités non-salariés
- 86 591 retraités salariés
- 477 millions € versés au titre de la retraite de base
- 26 millions € versés au titre de la retraite complémentaire obligatoire

- La Fédération MARPA Nord-Pas de Calais

Créée le 2 mars 2020 sous l'impulsion de la MSA, afin de professionnaliser son offre de service, la Fédération MARPA Nord-Pas de Calais a pour objectifs de fédérer, soutenir et accompagner les 10 MARPA situées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

- En fonction des besoins des territoires, la fédération propose aux élus locaux :
- La gestion en direct des MARPA ou une offre de service personnalisée ;
- La coordination et l'animation du réseau MARPA Nord- Pas de Calais ;
- Le développement du réseau via la création de nouvelles MARPA ou la reprise d'établissements existants sur le principe de « plateforme de services ».

- Lois Chassaigne 1 et 2

La loi du 3 juillet 2020 (dite loi « Chassaigne 1 ») visant à revaloriser les retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est entrée en application le 1^{er} novembre 2021.

Le minimum de retraite agricole de 75 % du Smic net agricole garanti aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par le dispositif de complément différentiel de retraite complémentaire, institué en 2015, est porté à 85 % (soit la garantie d'une retraite minimale de 1 035,57 euros bruts par mois pour une carrière complète, au 1^{er} novembre 2021, et 1 067,91 euros bruts par mois au 1^{er} janvier 2022).

La loi « Chassaigne 2 » du 17 décembre 2021, revalorise les retraites des conjoints (principalement des conjointes) et des aides familiaux en alignant le montant minimum de leurs retraites de base sur celui de la retraite de base des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

La revalorisation permet d'augmenter en moyenne de 65 euros le montant de la retraite de base.

- Les rendez-vous Prévention Jeunes Retraités

- 465 adhérents invités à participer à un rendez-vous
- 101 adhérents ont bénéficié d'un entretien téléphonique
- 45 adhérents ont réalisé une consultation de prévention auprès de leur médecin traitant

Le rendez-vous prévention jeune retraité (RDVPJR) est un dispositif qui cible les assurés ayant eu une ouverture de leurs droits à la retraite depuis six à 18 mois et présentant un ou plusieurs critères de fragilité sociaux ou sanitaires. Il leur propose un entretien personnalisé pouvant déboucher sur une consultation de prévention avec un médecin généraliste et une orientation vers le service d'action sociale.

La MSA agit pour la santé et le bien vivre

En période de crise sanitaire, la santé est un sujet des plus prégnants. Que ce soit dans le but de prévenir ou de guérir, la MSA répond toujours présent.

- 115 828 personnes protégées en maladie
 - 253.1 millions € de prestations santé versées
 - 10 914 bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire
 - 20 millions € d'indemnités accidents du travail
 - 446 887€ montant des dépenses réalisées pour la prévention des risques professionnels en 2021
- **La MSA se dote d'un nouveau plan national en santé-sécurité au travail (SST) pour la période 2021-2025**

Tous les cinq ans, cette feuille de route recense les actions développées auprès des actifs agricoles afin de diminuer leurs risques professionnels et d'améliorer leurs conditions de travail. L'ambition est de leur donner la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise. Fruit d'une concertation des équipes de la MSA et impliquant les délégués, il tient compte de l'évaluation des actions du plan précédent et des besoins des territoires.

Le plan se décline en trois orientations majeures : agir pour préserver la santé dans le travail, et ce, dès la formation des plus jeunes (troubles musculosquelettiques, accidents liés à l'utilisation de machines, de chutes, mal-être, désinsertion professionnelle...), accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole (prévenir les impacts liés aux évolutions technologiques, soutenir les professionnels face aux préoccupations environnementales et sociétales, promouvoir de nouveaux outils et méthodes de prévention), co-construire les actions avec tous les acteurs.

- **Covid-19 : la MSA au rendez-vous de la stratégie vaccinale**

En avril 2021, la MSA en collaboration avec les services médicaux a organisé une opération appelée « Aller vers ». L'objectif est simple : accompagner les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas pu prendre rendez-vous en centre de vaccination.

L'opération s'est articulée en trois étapes :

- **6 037 personnes de 75 ans et plus** qui n'étaient pas encore entrées dans le parcours vaccinal, ont été contactées par la MSA pour leur proposer de prendre leur rendez-vous ;
 - **12 227 personnes de 75 ans et plus** ont reçu un sms pour les inviter à prendre un rendez-vous ;
 - **23 254 personnes de 75 ans et plus** ont reçu un courrier leur indiquant un numéro de téléphone pour qu'elles puissent se faire accompagner dans leur prise de rendez-vous.
- **Mal-être des populations agricoles : articulation et pilotage renforcés**

Pour prévenir et lutter contre le mal-être agricole, la MSA Nord-Pas de Calais dispose d'une cellule de prévention des situations de fragilité à destination des exploitants, des salariés et des retraités.

La cellule travaille autour de trois axes :

- La prévention des situations de fragilité (situation économique, accidents de la vie, handicap, etc);
- La prévention du suicide et du risque suicidaire ;
- L'accès aux droits et la lutte contre le renoncement aux soins.

Le guichet unique de la MSA permet une prise en charge globale. La cellule coordonne différents acteurs : médecins, travailleurs sociaux, conseillers en prévention des risques professionnels, référents précarité, agents d'accueil ainsi que tous les collaborateurs en lien direct avec les adhérents.

145 personnes accompagnées en 2021

La MSA agit auprès des entreprises agricoles

Les entreprises

- **6 716 employeurs**
- **31 624 salariés**
- **227,2 millions € - cotisations émises salariés**

- **Covid-19 : soutien aux entreprises**

Pour les professionnels agricoles dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire, la MSA a poursuivi la mise en œuvre des mesures gouvernementales. Exonérations, réductions forfaitaires des cotisations et des contributions sociales, aides au paiement ou encore report des échéances ont été mises en place lors des différentes vagues.

Des mesures exceptionnelles sont également accordées aux employeurs et exploitants touchés afin de permettre une réduction rapide de leurs dettes de l'année 2020. Des plans d'apurement et de remises partielles (uniquement en cas de difficulté à respecter le plan d'apurement) des cotisations et contributions sociales constatées sont ainsi mis en place sur demande.

- Un service pour aider à améliorer la qualité des DSN

Pour aider les employeurs et leurs tiers déclarants dans le pilotage de leur déclaration DSN, la MSA a développé le service en ligne « Visualiser et vérifier mes DSN ».

Ce service permet aux entreprises agricoles ou à leur déclarant de vérifier la période de dépôt, de visualiser les DSN par fraction et de repérer le nombre d'anomalies. Ce dernier offre un gain de temps en permettant de rectifier rapidement les anomalies.

Je tiens à souligner le travail réalisé par notre service de la relation entreprises, la connaissance des dossiers, grâce à notre guichet unique, ainsi que le professionnalisme des collaborateurs, nous assurent aujourd'hui, d'apporter des solutions adaptées aux besoins des entreprises.

Je citerai quelques exemples :

- Des formations aux services en ligne ;
- Un accompagnement individuel pour utiliser les outils DSN & Tesa ;

- Des formations dédiées aux nouveaux employeurs afin de mieux connaître le régime agricole.

La MSA agit auprès des exploitants

- **14 476 chefs d'exploitation**
- **1 134 conjoints collaborateurs**
- **100,5 millions € - cotisations émises non-salariés**

- Le maintien de l'allocation dérogatoire de remplacement jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire

Les non-salariés agricoles contraints de rester à leur domicile et se trouvant dans l'incapacité de travailler sur leur exploitation du fait de l'épidémie de Covid-19 ont pu bénéficier d'une allocation dérogatoire de remplacement jusqu'au 2 juin 2021.

Versée par la MSA, elle permettait d'assurer, à hauteur de 112 euros au maximum, le coût d'un remplacement.

- Mesures économiques exceptionnelles pour le paiement des cotisations

La MSA s'est mobilisée pour accompagner les entreprises agricoles impactées directement ou indirectement par les restrictions d'activité.

- La possibilité de reporter tout ou une partie du paiement de leurs cotisations ;
- Les exploitants qui ont eu des difficultés concernant le paiement de leur émission définitive 2020 ont été contactés par la MSA afin de proposer la mise en place d'un échéancier de paiement.

La MSA agit sur les territoires

- La proximité renforcée avec les EFS

Soucieuse de répondre aux attentes des territoires locaux, la MSA a fait le choix de la proximité et cette implication sur les territoires, nous la renforçons notamment au travers de notre mission d'opérateur des Établissements France Services. En tant qu'opérateur et partenaires, la MSA a pour volonté de conforter les accueils physiques et développer l'accès aux services publics et la protection sociale pour l'ensemble des populations (agricoles et non agricoles) dans les territoires ruraux.

Déploiement, en co-portage, de plusieurs EFS :

- ➔ Dans les communautés de communes de l'Artois ;
- ➔ Dans les communautés de communes du Ternois.

- Accueil : le 100% rendez-vous généralisé dans toutes les agences

Depuis 2020, la MSA Nord-Pas de Calais a généralisé le 100% rendez-vous dans l'ensemble de ses agences, afin de limiter le temps d'attente. Ce dispositif vise à simplifier l'accueil des adhérents grâce à une prise en charge immédiate, au jour et à l'heure convenus. De plus, l'accueil est personnalisé et spécifique : l'agent MSA reçoit l'adhérent en toute confidentialité, analyse sa situation et fait un point complet sur son dossier.

- ➔ ***Notre service relation adhérents (FO & PFS) se positionne en seconde position d'après l'enquête de satisfaction menée en 2021 auprès d'un panel d'adhérents ;***

➔ ***Dans la continuité de cette enquête, notre plateforme téléphonique obtient un taux de satisfaction de 85%.***

Cette qualité de service résulte du professionnalisme et du sens du service public de nos collaborateurs.

- Renforcer l'inclusion dans les territoires ruraux

En 2020, à l'initiative de la CCMSA et du Ministère du travail, notre caisse MSA Nord-Pas de Calais a participé à l'appel à projets « Inclusion & Ruralité ». L'objectif visé étant de susciter l'implantation de structures inclusives en zones rurales isolées.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, il s'agit d'un projet de création d'une entreprise d'insertion à Pas-en-Artois qui proposera :

- De s'inscrire dans une démarche éco-responsable environnementale s'appuyant sur l'entretien écologique des espaces verts (exemple : le traitement des biodéchets) et la réalisation d'animations autour de l'environnement et du recyclage ;
- De réaliser la pose de domotique simple (exemples : éclairages et stores connectés) pour les personnes âgées, dans l'objectif d'améliorer leur confort, leur sécurité et leur autonomie.

Ainsi, ce projet va permettre de redynamiser le Pays de l'Artois en apportant des solutions concrètes et innovantes aux différents besoins exprimés par les habitants.

Comme vous le savez sans doute, un agenda très chargé se profile pour les administrateurs, administratrices et délégués. Les chantiers en cours et à venir que la MSA compte porter et suivre sont nombreux.

Je peux citer ainsi, à titre d'exemple :

- Un chantier qui vous concerne particulièrement : le déploiement de l'application dédiée aux délégués ;

dont les objectifs seront de regrouper en un seul endroit toutes les informations et les échanges entre les élus et avec la MSA dans un outil accessible partout. L'équipe vie mutualiste la déploiera en fin d'année.

- L'action commune portée par l'ensemble du réseau des MSA - « Engagés pour l'alimentation »

Après un début de mandat complexe, le moment est venu d'engager l'ensemble des élus autour d'un projet mobilisateur afin de montrer la pertinence de nos actions et notre engagement pour les adhérents et les territoires.

Entre le 1^{er} et le 9 octobre, notre ambition est de mobiliser les 13 760 élus de la MSA, autour de l'organisation de multiples actions sur la thématique suivante : l'alimentation.

Plusieurs actions se dessinent pour la MSA Nord-Pas de Calais et les idées ne manquent pas !

- Ateliers intergénérationnels « du blé à la pizza » au sein des MARPA ;
- Représentation théâtrale sur le thème de l'alimentation (en partenariat avec le défi autonomie senior) ;
- Dégustations au sein des sites de la MSA ;
- Intervention dans les établissements scolaires ;
- etc.

Nous espérons que ce mouvement, permettra de rendre visible le rôle des élus au sein des MSA mais également au service des citoyens.

Nous comptons tous sur votre mobilisation.

Je terminerai sur la défense de notre modèle : la MSA doit **rester le porte-parole des territoires ruraux pour agir avec ses partenaires, afin que ses ressortissants ne soient pas oubliés.**

Je ne le répèterai jamais assez : la MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux, tout en poursuivant le développement de projet innovant avec l'inter régimes.

Je peux vous citer l'outil DELTA qui vise à former nos partenaires et nos publics aux services en ligne de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale (Caf, Cnam, Urssaf, Carsat, Msa).

L'outil DELTA centralise et présente les démarches en ligne de la Sécurité Sociale et sera très utile pour les animateurs des EFS.

Le guichet unique de la MSA, son ancrage territorial, sa démocratie vivante, son ingénierie de projet, notamment en santé, font de la MSA un régime d'avenir, j'en suis certain.

Je vous remercie pour votre attention et je sais que vous aurez à cœur de porter les valeurs du régime agricole dans vos actions en tant qu'élus.

Merci.

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Rétaux et invite Madame Coetsier à présenter les résolutions.

Lecture des résolutions et vote de la 1^{re} résolution (Patricia Coetsier)

Bonjour à toutes et à tous,

Je sou mets à votre approbation par **vote à main levée la 1^{ère} résolution** suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.
 - **Qui est contre ?**
 - **Qui s'abstient ?**
 - **Qui est pour ?**

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (non soumise au vote)

L'assemblée générale constate un résultat déficitaire de la Médecine du Travail de 349 384,88 €

Afin de mise en conformité avec l'article D.723-231 du Code Rural, le résultat déficitaire de la section Santé Sécurité au Travail de 349 384,88 € doit être apuré par imputation sur la réserve de la section Santé Sécurité au Travail.

Cette affectation a pour effet de porter la réserve de la section Santé Sécurité au Travail à 1 182 374,56 €

Je vous remercie.

Je passe la parole à Madame Fournier.

Animation Unis-Cité - « solidarité seniors » (Manon Fournier)

Les intervenants :

- ✓ Madame Stéphanie Lefebvre, responsable Unis-Cité Cœur de Flandres
- ✓ Diffusion du témoignage de Madame Brigitte Denecker de Oudezeele.
- ✓ Madame Marie-Andrée Devyldère, responsable du service social à la MSA

Monsieur Vermeulen remercie M. Fournier et les intervenants.

Lecture et approbation des motions (J-J. Confrère et E. Billaud)

Monsieur Vermeulen poursuit avec le vote des motions présentées par Monsieur Billaud et Monsieur Confrère.

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, six motions ont été proposées au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je sou mets à votre approbation ces six motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Confrère.

Monsieur Confrère

La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'un minimum vieillesse ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Nous allons procéder au vote de la 1^{ère} motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La première motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion concerne les prestations familiales.

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier et le dernier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études ainsi que la simplification des conditions d'octroi des prestations à destination des familles les plus pauvres.

Nous allons procéder au vote de la 2^{ème} motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La deuxième motion est adoptée à la majorité.

La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).

Nous allons procéder au vote de la 3^{ème} motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La troisième motion est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Billaud.

Monsieur Billaud

La quatrième motion concerne l'envoi tardif des arrêts de travail (hors hospitalisation) et l'équité salariés et non-salariés

Pour les salariés, lors de l'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article R321-2, Le Code de la Sécurité Sociale dans son article D323-2 prévoit que l'assuré est informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Pour les non-salariés, en cas d'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article D732-2-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'assuré est sanctionné dès le premier envoi car les indemnités journalières sont attribuées à l'expiration d'un délai de 4 jours à compter de la réception de l'arrêt de travail par la caisse et au plus tôt, après l'application du délai de carence.

Nous demandons que, par mesure d'équité de traitement entre les salariés et les non-salariés agricoles, la sanction prévue au Code de la Sécurité Sociale pour les salariés soit appliquée au régime des exploitants agricoles et que l'article D323-2 dudit Code soit transcrit dans le Code Rural et de la pêche maritime.

Ainsi, l'assuré serait informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Nous allons procéder au vote de la 4ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La quatrième motion est adoptée à la majorité.

La cinquième motion concerne l'affiliation des entreprises au Régime Agricole

Les évolutions techniques, scientifiques et des modes de consommation impliquent une adaptation permanente des pratiques culturelles afin de répondre aux besoins de la population.

Lors de la création de certaines de ces entreprises innovantes, ces dernières, bien que travaillant avec le monde agricole, sont affiliées au Régime Général à leur création, et ne rejoignent jamais le Régime Agricole. Cela est contraire à la législation du Code Rural.

Nous souhaitons que soit réaffirmé et promu l'obligation d'affiliation au Régime Agricole pour ces entreprises en vertu de l'application de l'article L722-1 du Code Rural. Il en va de même pour les entreprises dont les activités relèvent des articles L722-2 et L722-3 du Code Rural.

Nous allons procéder au vote de la 5ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La cinquième motion est adoptée à l'unanimité.

La sixième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion.

Elle relaie la déclaration commune adoptée par le conseil d'administration du 12 mai 2022.

Nous formulons le souhait que la COG soit plus réaliste quant aux moyens nécessaires pour garantir la qualité de service que nous nous devons de rendre à nos adhérents.

Nous allons procéder au vote de la 6^e motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La sixième motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rétaux remercie Monsieur Billaud et Monsieur Confrère.

Monsieur Rétaux

Je vous précise que ces motions seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et au Ministère de l'agriculture.

Je vous remercie de votre attention.

Echanges avec les élus (D. Vermeulen et FE. Rétaux)

Monsieur Rétaux poursuit en invitant le Codir à monter sur scène.

- 1. Question d'un élu : « Bonjour, je voudrais savoir pourquoi nous n'avons pas de bilan alors qu'à la CPAM cela se produit régulièrement ? Et, j'ai une deuxième question, dans la foulée, dans mon environnement, nous sommes nombreux à ne pas avoir eu les documents relatifs à cette journée. »**

F-E Rétaux : « La caisse primaire n'organise pas d'assemblée générale puisque effectivement aucun fonctionnement mutualiste n'existe. Concernant les documents, nous allons faire le nécessaire, un sac va vous être remis ; vous y trouverez tous les éléments, notamment sur les chiffres que l'on vous a présentés. »

- 2. Question d'un élu : « Quand je vois l'importance des allocations distribuées, je me pose des questions sur les fraudeurs et sur les personnes qui ne travaillent plus et qui gagnent plus que celui qui travaille. Alors, je souhaiterais savoir, votre service de contrôle, s'il est efficace ? »**

F-E Rétaux : « Nous avons bien sûr un service de contrôle externe, on a un plan de lutte contre les fraudes et nous menons donc des actions (qu'il s'agisse de partenariats, notamment avec le CODAF, la police nationale, les impôts, etc.). Sur l'exécution de la législation, nous avons des prestations complexes. Il y a bien un contrôle sur les prestations versées. Maintenant, je tiens à insister sur une chose (il y a des employeurs parmi vous), on ne peut pas faire grand-chose par rapport à une prescription médicale. La fraude, c'est administratif, c'est financier, de ce fait les administratifs que nous sommes peuvent intervenir. Par contre, effectivement, quand vous avez

une prescription médicale, nous ne pouvons rien faire ; c'est de la responsabilité médicale. Il y a des contrôles médicaux, mais c'est beaucoup plus compliqué. Encore une fois, la fraude sociale, nous savons que c'est un argument qui est parfois un peu démagogique, cela revient d'ailleurs souvent tous les ans. Par contre, effectivement, nous avons des résultats à produire, on n'a pas le temps d'y revenir ici, peut-être qu'on les présentera à une autre occasion. Rassurez-vous, nous sommes sur le terrain avec nos équipes. »

D Vermeulen : « Je voulais juste rajouter, c'est souvent le contraire, on nous accuse d'être les gendarmes. Ce n'est pas le cas. Néanmoins, nous avons une mission de service public, nous appliquons les règles. Toutefois, petite nuance, pendant la période Covid bien sûr, il y a eu moins de contrôle.

Mais, tous les contrôles ont repris depuis, avec des indicateurs. Nous avons un service contrôle qui fait son travail. Il ne le fait pas non plus comme des « cow-boys », ils le font intelligemment, pédagogiquement. »

P Deguffroy : « Bonjour, Pierre Deguffroy, sous-directeur de la caisse. Pour compléter un peu votre question sur les prestations familiales, nous avons bien un comité fraude sur la caisse. Dans cette instance, nous avons regardé les dossiers que l'on a pu pointer avec une suspicion de fraude. Quand nous détectons une situation incohérente, nous réalisons un contrôle et décidons si c'est une faute ou pas. Il y a un indicateur COG qui nous guide un peu sur cette action. »

- 3. Question de Benoît Raux : « J'ai déjà posé la question, mais je reviens un peu là-dessus. Je suis jeune pour parler de la retraite, mais je suis exploitant et je voudrais savoir quand allons-nous enfin changer ce mode de calcul pour la retraite. Je connais ; mes parents, mes grands-parents, tout le monde discute en disant « on paye, on paye, on paye ». Vous savez comment s'est calculé la retraite, avec ce système de points, on arrive immédiatement à une base. Quand est-ce que ça va changer ? Et, je me souviens d'un président qui avait dit « un euro cotisé, un euro payé ». Je souhaiterais une réponse pour avoir une bonne retraite. Parce que les 900 euros / 1 000 euros, quand des exploitants ont travaillé toute leur vie, et en ayant mis beaucoup d'argent sur la table, je ne trouve pas toujours ça raisonnable. Alors, il est temps, d'harmoniser les retraites et avoir un même taux de calcul. »**

D Vermeulen : « Avant de passer la parole aux techniciens, je souhaiterais donner ma réponse à moi. Par ailleurs, il fut un temps où l'on avait un argument, auparavant on était au revenu cadastral, pour les plus anciens, vous êtes peut-être un peu jeune pour l'avoir connu ; moi, je l'ai connu. Quand je suis rentré administrateur il y a trente / trente-cinq ans à la MSA, j'ai commencé en vendant la réforme. On disait, il y a une disparité avec les salariés qui payent en fonction de leur salaire, donc on avait dit « à revenu égal, cotisations égales, prestations égales ». C'était ça l'argument que l'on a vendu. Maintenant au niveau des retraites, on est guichet unique, on l'a exprimé plusieurs fois – et ça nous pénalise quelque part parce que l'on n'a qu'un seul régime où l'on paye une grosse facture. Dans cette facture il y a la vieillesse certes, mais il y a aussi la maladie, les prestations familiales. On va y rajouter de la prévention, du VVA, de la CSG CRDS ; la MSA, elle prend, elle donne ; elle est juste boîte aux lettres. Ça crée une grosse facture et l'on a tendance à prendre cette grosse facture et à la comparer à notre maigre retraite. Et, là je pense comme vous, je vous rejoins, avec ces maigres retraites. Ainsi, il faut aussi pondérer, parce que les salariés certes, ils ont peut-être une meilleure retraite, mais ils laissent beaucoup d'argent aussi. Quand on regarde la différence entre le brut et le net chez un salarié, elle est énorme, sauf qu'évidemment le chèque qu'ils ont à la fin du mois, ils peuvent le dépenser. En agricole, notre

revenu, il est souvent dilué dans une augmentation de stock..., ce n'est pas un revenu disponible. Après avoir fait des bénéfices, on se demande où est l'argent. Je ne le vois pas passer. » Ben oui, il est réinvesti aussi vite dans l'entreprise. Donc, c'était juste ma réponse en tant qu'agriculteur.

P Deguffroy : « Rien de plus, vous avez tout dit. Bien sûr, il y a quelques années, les cotisations et les montants de retraites étaient calculés sur les revenus cadastraux. Ensuite, nous sommes passés sur le revenu professionnel, avec du forfait ou du réel. Donc cela veut dire que les règles des calculs de cotisations sont un peu différentes en fonction de si vous êtes en triennal, ou sur l'année N-1. C'est vrai qu'à aujourd'hui, la facture qui est adressée tous les ans sur le montant des cotisations, elle reprend aussi toutes ces cotisations obligatoires : la vieillesse, la maladie, Atexa, d'autres aussi comme la complémentaire, comme UDA ou autre, et cela représente un certain montant. De plus, comme vous l'avez souligné Monsieur le Président, les salariés paient des cotisations tous les mois, et ces cotisations sont du même niveau que celles des exploitants. On est dans un régime où on a des calculs de retraite spécifiques pour les non-salariés agricoles. On peut en parler aussi, des évolutions, des motions à faire remonter par rapport à ça. C'est l'état des choses aujourd'hui. »

- 4. Question de Ludovic Escarmur : « J'ai une cinquantaine d'années et je vais être en retraite dans une dizaine d'années. Je voulais savoir concernant les retraites, j'entends parler de retard au niveau des paiements. Je voulais savoir si vous étiez à jour, ou si ça allait continuer ainsi et prendre du retard. »**

P Deguffroy : « Il y a eu beaucoup de dossiers qui sont arrivés. On est dans des périodes avec beaucoup de départs en retraite par rapport à des périodes de naissance. Donc c'est vrai que par rapport à ça il y a une masse de travail ; il y a un peu de retard à aujourd'hui, c'est vrai, on ne va pas s'en cacher. On a aussi des liens ; c'est-à-dire que quand on liquide un dossier retraite, à la MSA on n'a pas forcément tous les éléments, on doit aussi demander aux régimes, s'il y a eu plusieurs régimes dans la carrière, des éléments. Ça veut dire qu'il y a des échanges et que ces échanges aussi, on n'est pas les seuls à être en retard un peu. Ça veut dire que ces échanges peuvent prendre plus de temps, mais dès que le dossier est complet, normalement, c'est liquidé. Mais, oui, il y a un peu de retard en ce moment. »

D Vermeulen : « J'en profite pour vous dire qu'il n'est jamais trop tôt pour demander un rendez-vous retraite. La retraite ce n'est pas automatique, même si l'on est en âge de l'avoir. Si vous ne la demandez pas, vous ne l'aurez pas. On m'interpelle souvent pour des trains qui arrivent en retard, et ce sont des gens arrivés à l'âge de la retraite qui se rendent compte qu'il y a un 'trou' dans leur parcours, donc il faut le combler. Donc je vous invite à prendre contact, et c'est relativement simple ; vous faites le 03.2000.2000 et vous demandez un rendez-vous retraite. En précisant que c'est un rendez-vous retraite on vous demandera les éléments qu'il faut pour pouvoir avancer sur votre dossier. Donc, anticipez votre départ en retraite. Il n'est jamais trop tôt. »

- 5. Question de Odile Michaux : « Suite à la question de monsieur, serait-il possible, sur les appels de cotisations non salariées, de faire des rubriques retraites beaucoup plus lisibles, un récapitulatif en fait. Ça, c'est le premier point. Deuxième question : comment vous allez promouvoir la retraite progressive ?**

D Vermeulen : « Je vais peut-être me permettre de répondre en premier. Concernant votre première question, c'est un sujet d'actualité, ce n'est pas Etienne qui va me contredire, parce qu'il en parle depuis longtemps. Assurément, on aimerait faire un peu plus de pédagogie pour

expliquer cette fameuse facture. Alors bien sûr, il y a des lignes, on voit les différents taux, mais on a besoin d'expliquer, je le reconnais, il est urgent de le faire. On en est conscients. Le conseil d'administration est devant moi, on s'engage à le faire le plus rapidement possible, parce que c'est un besoin, j'approuve.

Sur la seconde question, je tiens à vous remercier. Parce que c'est vrai que dans le Nord-Pas de Calais ça ne s'était jamais fait la retraite progressive. Je voulais aussi la faire pour moi, vous m'avez devancé, et je vous en remercie. Parce que je pense que ce n'est pas une solution miracle universelle, mais cela peut répondre à des situations particulières. On connaît l'installation progressive, et en face pour moi le pendant, c'est la retraite progressive. Je ne vais pas être dans la technique aujourd'hui, mais succinctement, on touche une partie de sa retraite en diminuant son activité. Cela veut dire que l'on peut activer la retraite progressive même quand on n'a pas tous les trimestres. Parce que même à la retraite, on peut recommencer à travailler, mais là, on cotise pour la solidarité, donc on ne cotise pour rien. Par contre, dans la retraite progressive, il y a des conditions : 60 ans, il faut avoir un certain nombre de trimestres, et une fois que l'on active la retraite progressive. On a cinq ans pour céder le reste de son activité. Mas merci de l'avoir fait parce que la MSA ne l'avait jamais fait de ce fait, elle connaissait peu les rouages. Vous avez aidé la MSA à aller chercher les foyers qu'il fallait pour découvrir. Petite particularité, quand on est cotisant sur les hectares, on doit faire une demande à la DDTM ; c'est en conséquence un plan de cession que l'on doit faire valider par la DDTM. La DDTM est ainsi au fait, elle sait faire, elle connaît les rouages, alors je vous invite à réfléchir, quand vous pensez à votre retraite, et pourquoi pas la retraite progressive ? À un certain âge, on commence à fatiguer, on a envie de ralentir. On a jeune qui a envie d'y aller – ça permet de garder la main pour lui expliquer, pour lui transmettre son savoir. Ce n'est pas la solution miracle, mais je suis convaincu que c'est la réponse à certaines situations.

- 6. Intervention de Gervais Hardy : « Beaucoup me connaissent. Mais, ce que je souhaiterais dire surtout, c'est que moi, j'ai fait le parcours justement pour diminuer l'activité. C'est un parcours qui est assez complet, n'hésitez pas à le faire. Par contre, ce que l'on conseille autant au niveau des centres de gestion que des entreprises de conseil, c'est que la retraite – sans voir l'aspect pré-retraite – il faut la préparer au moins un an et demi avant. On dira tout le temps « on fera après, on fera après », mais quand vous voulez arrêter, vous ne pouvez plus avoir de baux à votre nom. Moi, j'ai fait appel à Monsieur Darras, est le travail réalisé m'a permis de préparer sereinement ma retraite.**

D Vermeulen : « On répond là à des non-salariés. Assurément, la retraite progressive chez les salariées, ça se pratique, c'est monnaie courante, ça se fait régulièrement. On parlait bien là de la retraite des non-salariés.

Présentation modalités de vote pour le collège 1 Département du Nord (M. Vermeulen).

Chers élus,

Conformément à l'article R723-94 du code rural et à la suite du décès de notre administrateur Hubert Michaux, nous allons procéder à une élection dans les conditions fixées par les articles R. 723-87, R. 723-89, R. 723-90 et R. 723-92.

A la fin du discours de clôture de Monsieur Michel Colin, vice-président du conseil d'administration, les élus du collège 1 du département du Nord seront invités à passer aux urnes afin d'élire leur représentant au sein du conseil d'administration.

L'élection a lieu au scrutin secret et ne concerne que les élus du collège 1 et du département du Nord.

Un bureau de vote a été constitué et il est composé de :

- **Monsieur Michel Robinet** – Administrateur du collège comme **scrutateur** ;
- **Monsieur Jean-Pierre Baber** - Élu du collège 2 et président du comité Scarpe Escaut comme **assesseur** ;
- **Laetitia Rosseel de la Vie Mutualiste de la MSA Nord-Pas de Calais** comme secrétaire.

Ils auront pour mission de veiller au bon déroulement de l'élection.

Pour toutes les questions relatives à l'élection, l'équipe de la vie mutualiste se tiendra à votre disposition.

La FDSEA du Nord, nous a notifié une candidature pour le poste d'administrateur du collège 1. J'invite Monsieur Verhaeghe à venir présenter la candidature de la FDSEA.

Monsieur Verhaeghe présente la candidature de :

- **Madame Catherine Gérard – Déléguée cantonale du comité Avesnois - Le Cateau** au poste d'administrateur du collège 1 et invite Madame Gérard à le rejoindre sur la scène pour qu'elle puisse se présenter à l'assemblée.

Madame Gérard se présente à l'assemblée.

Monsieur Vermeulen reprend la parole après Madame Gérard.

Je vous remercie pour cette présentation.

Je rappelle l'importance pour les élus concernés de passer par le bureau de vote avant d'aller déjeuner.

Résultat du vote :

Madame Gérard est élue au poste d'administrateur collège 1.

129 inscrits sur les listes

36 votants

Soit un taux de vote de 27,90 %

Merci à tous,

Ainsi, je passe la parole à Michel Colin pour le discours de clôture.

Discours de clôture (M. Colin)

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Avant de clore l'Assemblée Générale de ce jour, je voudrais vous remercier pour votre écoute et votre participation aux débats.

Comme chacun sait l'Assemblée Générale est un moment fort de rencontres et de partages avec les élus, tout au long de cette matinée, durant laquelle vous avez pu remarquer la capacité d'adaptation et de réactivité de votre MSA 59/62 et cela malgré les difficultés que nous rencontrons et sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants.

Il me semble bon de rappeler que le régime de Protection Sociale Agricole est composé de trois collèges

Les non-salariés agricoles.

Les employeurs de main d'œuvre.

Les salariés agricoles. Ces derniers représentent d'ailleurs 70 % des cotisations émises.

Lors de la dernière assemblée générale nous vous avons présenté la nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) rappelez-vous moins 750 agents ce qui représente pour votre Caisse Nord Pas de Calais environ 30 personnes non remplacées.

A cela s'ajoute toujours à la demande des Pouvoirs Publics une diminution de nos charges de fonctionnement (le Chauffage, l'électricité, les impôts et autres taxes) à hauteur de 5 % par an. Comme vous le savez, depuis quelques mois l'inflation est à nouveau parmi nous, à en croire les économistes elle serait pour 2022 de l'ordre de 6%.

Inutile d'être un grand mathématicien pour savoir que $5 + 6$ cela fait 11, 11 % c'est le chiffre que notre MSA 59/62 doit atteindre pour rentrer dans les objectifs fixés par la tutelle. Il nous faut regarder la vérité en face, si les Pouvoirs Publics n'augmente pas notre budget cela deviendra mission impossible. Nous devons toujours faire plus avec moins de moyens.

Les Pouvoirs Publics savent se servir de la MSA, ils ont besoin de nous et nous font appel régulièrement lors des crises agricoles pour la répartition des primes Gel, Grippe Aviaire, Grippe Porcine, nous y avons toujours répondu favorablement.

Si ces derniers veulent comme ils le disent vouloir défendre l'agriculture française, ils doivent mettre les moyens en face des paroles en arrêtant les coupes sombres dans le personnel et le budget dont la MSA est victime.

La MSA fait de belles choses mais ne sait pas toujours le faire savoir, Il est de notre responsabilité d'élus de faire connaître notre institution, son implication dans les territoires, sa lutte contre le mal - être en agriculture, qui touche les salariés comme les non-salariés, son action sociale et le travail effectué par les travailleurs sociaux. La MSA accompagne au quotidien les entreprises, petites ou grandes, pour agir et prévenir les risques liés à la santé au travail. Comme vous le voyez le régime de protection sociales agricole n'est pas qu'un organisme qui prélève des cotisations ou qui verse des prestations.

En France la MSA est le seul organisme social à guichet unique reprenant à la fois l'URSSAF, la CAF, la CARSAT et la CPAM avec comme avantage un seul interlocuteur pour répondre à toutes vos questions concernant ces législations.

Il revient à notre conseil d'administration et à vous élus de valoriser nos actions, et de défendre l'institution, a fortiori lorsque les temps sont durs sachant que c'est notre particularité qui doit faire notre force.

Avant de conclure mes propos, je tiens à saluer au nom de l'ensemble de Conseil d'Administration l'action et l'engagement des salariés de la MSA Nord. Pas-de Calais qui font face, à leurs responsabilités dans des conditions difficiles.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Merci de votre attention, je déclare donc la clôture de l'Assemblée générale 2021.

Je demanderai en suite encore quelques instants de patience avant de rejoindre le buffet.

Cette année les élus du 1^{er} collège comité local du soi environ une trentaine de personnes ont à élire le remplaçant ou la remplaçante de Mr HUBERT MICHAUX qui est décédé ences personnes voudront bien se diriger vers le bureau de vote situé à droite ou gauche ? de voter et pourrons ensuite rejoindre le buffet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel Colin vice-président, lève la séance.

Hénin-Beaumont, le 16 septembre 2022

Le secrétaire de séance
Franck-Etienne Rétaux

Le président du conseil d'administration
Dominique Vermeulen